

Festival 4 Arts – Concours de Chants de Noël et Chefs-d'œuvre Religieux

(Concours d'écriture créative)

RÈGLEMENTS DU CONCOURS

LES ORGANISATEURS:	1
OBJECTIF:	2
LES BUTS:	2
GROUPE S CIBLES:	2
PIÈCES DEMANDÉES:	3
CATÉGORIES ET SECTIONS:	3
RÈGLES DE PARTICIPATION:	3
1. Article 1 - Conditions générales	4
2. Article 2 - Conditions de participation au concours	4
3. Article 3 - Période du concours	5
4. Article 4 - Détails techniques.....	6
5. Article 5 - Annonce des gagnants	6
6. Article 6 - Le jury	6
7. Article 7 - Prix du Concours de Chants de Noël et Chefs-d'œuvre Religieux du Festival 4 Arts.....	7
8. Article 8 – Critères de jugement	7
9. Article 9 - Interruption de la compétition	7
10. Article 10 - Traitement des données personnelles	8
11. Article 11 - Des disputes.....	9

LES ORGANISATEURS:

Best Bridge Services SRL en partenariat avec la Mairie de Câmpina, la Maison Municipale de la Culture «Geo Bogza», la Bibliothèque Municipale "Dr. C. I. Istrati" Câmpina, Société Philharmonique de Câmpina, Centre National d'Information et de Promotion du Tourisme de

OBJECTIF:

Concours de chants de Noël et chefs-d'œuvre religieux du Festival 4 Arts est un concours en ligne, promu internationalement, qui vise à découvrir et à promouvoir de nouveaux talents, ainsi que la diffusion de l'un des genres musicaux universels les plus précieux, né à la fois de la musique folk, religieuse et culturelle. Dans le même temps, le concours vise à stimuler les jeunes à consacrer leur temps libre à la manifestation de leur talent, à cultiver des valeurs universelles exprimées à travers la musique, mais aussi à partager les chants de Noël avec le grand public, afin de les apprécier et le désir des jeunes d'apprendre ces belles chansons. Dans le même esprit de promotion de ce genre musical, le concours est ouvert aux adultes qui souhaitent concourir pour faire valoir leur talent par ce moyen.

LES BUTS:

- Stimuler et valoriser le talent des artistes vocaux - jeunes et adultes, professionnels et amateurs,
- Échange d'expériences entre groupes cibles,
- Promouvoir le dialogue interculturel et l'éducation,
- Établir des relations entre concurrents à travers lesquelles ils peuvent créer ou compléter des formations de chambre,
- Accroître le degré d'implication des jeunes dans les activités culturelles et le développement personnel.

GROUPES CIBLES:

Le Concours de chants de Noël et chefs-d'œuvre religieux du Festival 4 Arts s'adresse aux jeunes et aux adultes, comme suit:

Groupe I - élèves du secondaire, étudiant le chant classique ou la théologie (grades IX - XII)

Groupe II - Groupe II - étudiants en chant classique ou théologie (années de premier cycle)

Groupe III - étudiants en master étudiant le chant classique ou la théologie (années consacrées au master)

Groupe IV - doctorants en chant classique ou en théologie (années consacrées au doctorat)

Groupe V - diplômés

Groupe VI - amateurs de 14 à 18 ans

Groupe VII - amateurs de plus de 19 ans

Les concurrents peuvent participer à plusieurs catégories, en respectant le groupe auquel ils appartiennent et en payant les frais pour chaque.

PIÈCES DEMANDÉES:

Toutes les catégories interpréteront un minimum de 2 (deux), un maximum de 3 (trois) chants de Noël et / ou chants religieux de la création culte dédiée à Noël. Toutes les chansons seront enregistrées sur une seule vidéo d'une durée maximale de 15 minutes. La vidéo sera envoyée via WeTransfer (ou une plateforme similaire) à l'adresse e-mail: festivaluldearte@gmail.com.

CATÉGORIES ET SECTIONS:

Le Concours de Chants de Noël et Chefs-d'œuvre Religieux du Festival 4 Arts se déroule en 6 catégories et 7 sections, représentant les groupes cibles, comme suit :

Catégorie A - Solistes professionnels (A cappella ou avec accompagnement)

Catégorie B - Ensembles professionnels de 2 à 5 membres

Catégorie C - Ensembles professionnels de plus de 5 membres

Catégorie D - Solistes amateurs (A cappella ou avec accompagnement)

Catégorie E - Ensembles amateurs de 2 à 5 membres

Catégorie F - Ensembles amateurs de plus de 5 membres

Catégorie	La section
A; B; C	Groupes I; II; III; IV; V
D; E; F	Groupes VI; VII

RÈGLES DE PARTICIPATION:

1. Article 1 - Conditions générales

1.1 Les participants sont tenus de respecter les conditions écrites dans le règlement du Concours de Chants de Noël et Chefs-d'œuvre Religieux du Festival 4 Arts, édition I, **27 octobre 2020 - 5 janvier 2021**;

1.2 Les règles de concurrence sont établies et rendues publiques, conformément à la législation applicable en Roumanie. L'organisateur se réserve le droit de modifier ou de changer les règles et les règlements. Ces modifications n'entreront en vigueur qu'après la mise en demeure préalable de ces modifications sur le site officiel: <https://festivaluldearte.com/>.

2. Article 2 - Conditions de participation au concours

2.1 Ce concours est ouvert à toutes les personnes de nationalité roumaine ou aux citoyens étrangers, sans distinction de nationalité, de race, de sexe ou de religion et qui remplissent toutes les conditions prévues par le présent règlement pour l'organisation et la conduite du **Concours de Chants de Noël et Chefs-d'œuvre Religieux du Festival 4 Arts**;

2.2 Les employés de l'Organisateur et les personnes impliquées dans l'organisation et la réalisation du concours, les membres du Jury, ne peuvent participer à ce concours.

2.3 Il est interdit aux concurrents d'envoyer des créations littéraires pour lesquelles ils ne détiennent pas de droits d'auteur conformément à la loi no. 8/1996 avec modifications et compléments ultérieurs sur le droit d'auteur et les droits voisins. À cet égard, les participants sont responsables de l'authenticité et de l'originalité de l'enregistrement vidéo.

2.4 L'Organisateur ne considérera pas les œuvres qui enfreignent, de quelque manière que ce soit, la Loi sur le droit d'auteur ou d'autres lois roumaines en vigueur à la date du Concours.

2.5 Les enregistrements vidéo envoyés dans les conditions du présent règlement d'organisation et de développement du **Concours de Chants de Noël et Chefs-d'œuvre Religieux du Festival 4 Arts**, seront accompagnées, obligatoire:

a) Données personnelles - Annexe 1 - Fiche d'inscription;

b) Accord de publication - Annexe 2 - CONTRAT DE DROIT DE PUBLICATION.

2.6 Les annexes 1 et 2 seront transmises avec les vidéos, sur WeTransfer (ou des plateformes similaires). Si le participant n'a pas encore atteint l'âge de 18 ans, son représentant légal devra remplir l'annexe 3, qu'il joindra au dossier avec le texte littéraire. En remplissant l'annexe 3, ils expriment leur consentement pour que le mineur qu'ils représentent pourra participer au

concours. Le non-respect de cette exigence obligatoire, ainsi que certaines omissions dans les formulaires, entraîneront une disqualification automatique.

2.7 Les concurrents soumettront des vidéos après avoir lu le "CONTRAT DE DROIT DE PUBLICATION" , par conséquent, ils ne rempliront pas d'autres formulaires, ils ne scanneront pas les documents, ils ne signeront pas et ils n'attendront pas la confirmation de la réception de ces documents.

2.8 Les enregistrements vidéo et les annexes seront envoyés uniquement au format électronique et uniquement via WeTransfer (ou des plateformes similaires) à l'adresse e-mail: festivaluldearte@gmail.com. Le sujet du message sera le nom, le prénom, la catégorie et la section (groupe) à laquelle participe le concurrent (exemple: Lefebvre Jean - Catégorie A, Groupe I; respectivement Ensemble X - Catégorie B, Groupe I).

2.9 Les frais de participation dépendent de la catégorie dans laquelle les concurrents sont inscrits. Ainsi, pour les catégories A et D, la cotisation est de 20 Euros, et pour les autres catégories elle est de 10 Euros / membre, où le représentant envoie le montant cumulé pour de l'Ensemble.

3. Article 3 - Période du concours

3.1 La première édition du **Concours de Chants de Noël et Chefs-d'œuvre Religieux du Festival 4 Arts** se déroule selon le calendrier suivant:

a) **27 octobre - 18 décembre 2020** - Inscription des concurrents, réception et évaluation des inscriptions, mise en ligne sur le YouTube du "Festivalul de Arte": <https://youtube.com/c/Festivaluldearte> , au format "non listé". Les inscriptions ne seront envoyées que pendant la période d'inscription au concours, à savoir à partir du 27 octobre 2020 et jusqu'au 18 décembre 2020 au plus tard à 23h59;

b) **19 décembre 2020 - 04 janvier 2021** - Publication de toutes les vidéos sur le site du festival <https://festivaluldearte.com/> , en utilisant les liens YouTube (offerts publiquement depuis le 21 décembre), pour l'obtention du vote du public, et de leur Jury pour chaque catégorie et section (qui est distincte du vote du public);

c) **05 janvier 2021** - Annonce des gagnants.

3.2 La période du concours, respectivement toutes les dates mentionnées ci-dessus, peut être modifiée, les organisateurs du concours ayant l'obligation d'annoncer à l'avance sur la page web susmentionnée toute modification éventuelle du règlement du concours.

4. Article 4 - Détails techniques

Les enregistrements doivent être au format **.avi .wmv .mov ou .mp4**, être clairs à la fois dans l'image et le son, sans perturbation, bruit de fond etc. L'appareil doit être positionné de manière que tout le corps du ou des interprètes, gestes etc. soient visibles.

L'accompagnement peut également être effectué en enregistrant le musicien accompagnateur, s'il ne peut pas enregistrer avec le / les concurrents. L'accompagnement "en direct" est préféré. Dans ce cas, assurez-vous d'avoir le consentement du musicien accompagnateur pour apparaître sur l'enregistrement. De plus, bien que les enregistrements de groupe "en direct" soient préférés, les enregistrements de "session d'enregistrement" sur les plates-formes Zoom sont également acceptés.

Les enregistrements avec accompagnement informatisé (réalisés électroniquement) et le traitement audio de l'enregistrement ne sont pas autorisés.

L'inscription doit contenir toutes les pièces du concours. Lors du tournage, les concurrents doivent préciser le nom, l'âge, la section à laquelle ils participent et le nom du compagnon, le cas échéant.

Veillez vous habiller de manière propre et correcte. Les participants peuvent organiser le tournage selon leurs propres conditions. L'utilisation de locaux ou d'équipements professionnels n'est pas une nécessité. Des vidéos réalisées avec un équipement simple, comme des téléphones portables, suffisent.

5. Article 5 - Annonce des gagnants

Les gagnants du concours seront annoncés le 5 janvier 2021 sur le site Internet du Festival 4 Arts - <https://festivaluldearte.com/>.

6. Article 6 - Le jury

Le jury sera composé de trois membres, comme suit: Professeur Associé Univ. Dr. Silvia Voinea, Conf. Univ. Dr. Claudia Codreanu, Prêtre Dr. Costel Hăbelea. Les biographies des membres du jury sont disponibles sur le site du festival.

Le jury déterminera, sur la base d'un score, les gagnants des prix pour chaque section et catégorie.

7. Article 7 - Prix du Concours de Chants de Noël et Chefs-d'œuvre Religieux du Festival 4 Arts

7.1 Tous les participants au concours recevront des diplômes de participation, soumis en ligne.

7.2 Chaque catégorie peut obtenir un «grand prix», selon l'appréciation du jury, et chaque section de chaque catégorie se verra attribuer le premier prix, le deuxième prix, le troisième prix et des mentions. Les prix comprendront de l'argent (Grand Prix), une promotion sur la chaîne YouTube du festival et sur Facebook et l'invitation des gagnants à donner des récitals à la Maison de la Culture "Geo Bogza" à Câmpina, en Roumanie. En fonction de l'intérêt et de la disponibilité des gagnants, les prix peuvent également inclure des réductions sur les frais de participation aux Masterclasses organisées à l'été 2021.

Le nombre de prix sera décidé par le jury, en fonction de la valeur artistique des concurrents.

7.3 Toutes les données mentionnées ci-dessus peuvent être modifiées, les organisateurs du concours ayant l'obligation d'annoncer au préalable sur le site du festival les éventuelles modifications du règlement du concours.

8. Article 8 – Critères de jugement

Le jury accordera une attention particulière aux questions suivantes :

- l'exactitude de l'interprétation,
- plage vocale correcte,
- qualité sonore,
- diction et élocution,
- projection vocale,
- présence sur scène,
- contrôle de la respiration,
- la valeur globale de l'enregistrement vidéo.

9. Article 9 - Interruption de la compétition

9.1 Ce concours ne peut être interrompu qu'en cas de force majeure ou par décision de l'Organisateur, mais pas avant l'annonce publique de la décision sur le site <https://festivaluldearte.com/>.

9.2 Selon les dispositions de l'article 1351 al. (2) du Nouveau Code civil, la force majeure est définie comme suit: «La force majeure est tout événement extérieur, imprévisible, absolument invincible et inévitable.»

10. Article 10 - Traitement des données personnelles

10.1 Conformément aux dispositions de la loi no. 677/2001 avec les modifications et compléments ultérieurs pour la protection des personnes concernant le traitement des données personnelles et la libre circulation de ces données et de la loi no. 506/2004 avec les modifications et les compléments ultérieurs concernant le traitement des données personnelles et la protection de la vie privée dans le secteur des communications électroniques, vous disposez des droits suivants concernant la collecte et le traitement des données personnelles: le droit d'intervenir sur les données (art.14) , le droit à l'information (art. 12), l'accès aux données (art. 13), l'opposition à l'utilisation de vos données personnelles (art. 15), de saisir les tribunaux (art. 18). Pour exercer ces droits, vous pouvez adresser une demande écrite, datée et signée, à l'adresse e-mail: festivaluldearte@gmail.com;

10.2 Vos données personnelles collectées par l'Organisateur dans les conditions énoncées ci-dessus peuvent être utilisées et / ou transférées pour la publicité, le marketing, l'éducation et la culture, les abonnements à la newsletter, les concours, les concours, représentant votre consentement.

10.3 En vous inscrivant au concours, vous avez l'obligation de remplir correctement et complètement les annexes avec vos données personnelles, celles-ci faisant partie de la demande d'inscription au concours.

10.4 À la requête écrite du demandeur, datée et signée, adressée à l'adresse e-mail festivaluldearte@gmail.com, l'organisateur s'engage à:

- rectifier, mettre à jour, bloquer, supprimer ou transformer en données anonymes, gratuitement, les données dont le traitement n'est pas conforme aux dispositions légales;
- arrêter le traitement des données personnelles du demandeur.

10.5 En complétant les annexes précitées et en les envoyant à l'Organisateur, afin de participer au concours, le participant ou le représentant légal du participant offre implicitement son consentement au traitement des données personnelles par l'Organisateur.



11. Article 11 - Des disputes

Tout litige entre l'Organisateur et le participant à ce concours sera résolu de manière satisfaisante par les deux cotés.